

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/07/16-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 16 juillet 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 28 mai 2013 portant approbation de la transmission du dossier d'accréditation de l'École Supérieure de Professorat et de l'Éducation d'Aix-Marseille au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Vu l'avis du comité technique en date du 16 juillet 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Création de la composante ESPÉ au 1^{er} septembre 2013

Le conseil d'administration approuve la création de l'École Supérieure de Professorat et de l'Éducation (ESPÉ) d'Aix-Marseille au 1^{er} septembre 2013.

Cette délibération est adoptée par 26 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 16 juillet 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

